



ILA CONSULTING

International Links & Audit
Société d'Expertise comptable & de Commissariat aux comptes

Ecole des Langues et Cultures
(Anciennement IESH de Paris)
Siège social : 13 Boulevard de la Libération
93200 SAINT-DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2024

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ecole des Langues et Cultures (Anciennement IESH de Paris) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Le maintien du principe de continuité d'exploitation tel que décrit au § «Principes, règles et méthodes comptables» ;
- Le solde restant dû relatif au financement de la construction d'une résidence étudiante par le Fonds de Dotation IESHI-FD, mentionné au § « Événements significatifs et faits caractéristiques postérieurs à l'exercice » ;

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Observation » nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention portée dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 février 2026

ILA CONSULTING

Commissaire aux Comptes

Représenté par Lamia ALLOULI



ILA CONSULTING

**66, Avenue des Champs Elysées
75008 Paris**

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	71 595	43 480	28 116	1 351	26 765
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	598 660		598 660	598 660	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	670 255	43 480	626 776	600 011	26 765
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	109 299	95 574	13 725	3 013	10 712
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	1 406 127		1 406 127	1 423 493	- 17 366
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	132 672		132 672	154 441	- 21 769
Charges constatées d'avance	3 863		3 863	4 189	- 326
TOTAL (II)	1 651 961	95 574	1 556 387	1 585 137	- 28 750
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 322 217	139 054	2 183 163	2 185 148	- 1 985

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	277 996	277 996	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	1 617 804	525 546	1 092 258
Excédent ou déficit de l'exercice	-207 263	1 092 258	-1 299 521
Situation nette (sous total)	1 688 537	1 895 800	- 207 263
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 688 537	1 895 800	- 207 263
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 716	43 537	25 179
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	100 013	98 729	1 284
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	325 897	147 082	178 815
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	494 626	289 348	205 278
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 183 163	2 185 148	- 1 985
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	851 131	903 163	- 52 032	-5,76
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation		135 000	- 135 000	-100
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	276 005	414 938	- 138 933	-33,48
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	69 817	57 351	12 466	21,74
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	93	254	- 161	-63,39
Total des produits d'exploitation (I)	1 197 046	1 510 706	- 313 660	-20,76
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	184 837	187 751	- 2 914	-1,55
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	48 758	17 906	30 852	172,30
Salaires et traitements	808 397	988 433	- 180 036	-18,21
Charges sociales	275 630	300 254	- 24 624	-8,20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	102 441	70 255	32 186	45,81
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	178 853	7 839	171 014	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 598 917	1 572 438	26 479	1,68
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-401 870	-61 733	- 340 137	550,98
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	194 703		194 703	N/S
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	194 703		194 703	N/S
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		194 703	- 194 703	-100
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)		194 703	- 194 703	-100
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	194 703	-194 703	389 406	200,00
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-207 167	-256 436	49 269	19,21
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		1 348 694	-1 348 694	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		1 348 694	-1 348 694	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	96		96	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	96		96	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-96	1 348 694	-1 348 790	-100,01
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 391 750	2 859 399	-1 467 649	-51,33
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 599 013	1 767 141	- 168 128	-9,51
EXCEDENT OU DEFICIT	-207 263	1 092 258	-1 299 521	-118,98
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations

L'Ecole des Langues et Cultures (anciennement L'institut Européen des Sciences Humaines (IESH DE PARIS)), est un établissement d'enseignement supérieur privé spécialisé dans l'enseignement en présentiel et/ou en distanciel des Langues et des Cultures.

L'Ecole a assuré (sous son ancienne dénomination, l'enseignement de la théologie musulmane jusqu'au fin juin 2025).

L'Association est à but sans but lucratif. Elle a pour objectif l'enseignement auprès d'un public adulte. Elle met tous moyens, humains et matériels, permettant de réaliser son objet social.

L'association précise que les ressources en provenance des dons, sont effectuées à titre privé et volontaire par ses sympathisants, personnes physiques et morales ou partenaires et qu'elle ne procède à aucun appel à la générosité du public.

L'exercice social clos le 31/08/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 576 706,47 Euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 207 263 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/10/2025 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS L'EXERCICE

L'association a changé de dénomination sociale le 27 juillet 2025. L'Assemblée générale a approuvé cette modification et la nouvelle dénomination est désormais : « L'école des langues et cultures »

En date du 2 janvier 2018, une convention a été signée entre l'Association et le Fonds de Dotation IESHI- FD, portant sur le financement de la construction d'une résidence étudiante pour un montant de 2 000 000 euros. Cette convention a fait l'objet d'un avenant de prolongation en date du 2 janvier 2020.

Lors de l'établissement des comptes de l'exercice 2023, l'Association a constaté que la somme de 600 000 euros, correspondant au solde restant dû sur le montant total de 2 000 000 euros, ne lui avait pas été versée. Cette somme n'a donc pas été comptabilisée dans les comptes de l'Association.

Le Fonds de dotation IESHI-FD n'a constaté ce montant dans ses comptes qu'au titre de l'exercice 2024.

Le Fonds de dotation IESHI-FD étant actuellement en cours de liquidation, et l'Association n'ayant pas la certitude de recouvrer cette créance, il a été décidé de ne pas inscrire ce montant à l'actif des comptes, mais d'en faire mention dans la présente annexe.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Continuité de l'exploitation

Suite au contexte économique actuel, l'Association a constaté une baisse des dons sur l'exercice. Malgré ce contexte, la continuité d'exploitation est assurée. L'Association a engagé une démarche de restructuration et de redéfinition de son projet d'établissement.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Compte tenu de la nature de son activité, l'association ne gère pas de stock de marchandises. Aucun stock n'est donc constaté à la clôture de l'exercice.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

L'association a bénéficié, à titre gracieux, des locaux appartenant à la SCI Libération et dans lesquels est situé son siège social jusqu'en janvier 2024.

Depuis cette date, elle s'acquitte d'un loyer mensuel d'un montant de 2040 euros.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	37 963	33 632		71 595
Immobilisations financières	598 660			598 660
TOTAL	636 623	33 632		670 255

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	26 869			26 869
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	9 744	6 867		16 611
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	36 613	6 867		43 480
TOTAL GENERAL (I+II)	36 613	6 867		43 480

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	109 299	109 299	
Autres créances	1 406 127	1 406 127	
Charges constatées d'avance	3 863	3 863	
TOTAL	1 519 289	1 519 289	

Les charges constatées d'avance correspondent aux charges de la médecine de travail (ACMS) et d'assurance (Ilef Assurance).

L'Association détient des titres de participation dans la SCI Libération à hauteur de 598 660 €.

Elle détient également une créance figurant en compte courant dans les comptes de l'exercice sur cette SCI, pour un montant de 1 380 414 € au 31 août 2024.

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	69 817	95 574	69 817	95 574
Comptes financiers				
TOTAL	69 817	95 574	69 817	95 574

Il s'agit de la provision pour dépréciation des créances clients (frais d'inscription dus au 31/08/2024) dépréciés en totalité.

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	277 996				277 996
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	525 546		1 092 258		1 617 804
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 092 258	1 092 258		207 263	-207 263
Dont générosité du public					
Situation nette	1 895 800	1 092 258	1 092 258	207 263	1 688 537
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 895 800	1 092 258	1 092 258	207 263	1 688 537
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		1 617 804
SOLDE		1 617 804

Les résultats réalisés successivement au 31 août 2021, au 31 août 2022 et au 31 août 2023 n'ont pas fait l'objet d'approbation par l'assemblée générale.

Ils sont inscrits automatiquement par le logiciel comptable dans le compte report à nouveau, en attendant.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	68 716	68 716		
Dettes fiscales et sociales	100 013	100 013		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	325 897	325 897		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	494 626	494 626		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	41 048
Dettes fiscales et sociales	39 149
Autres dettes	10 596
TOTAL	90 793

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Analyse des Produits

1- Produits d'exploitation

Recettes des inscriptions année scolaire 2023-2024	651 458,50 €
Recettes des inscriptions sur exercices antérieures	2 120,00 €
Produits des activités annexes	12 732,46 €
Mise à disposition du personnel	184 820,39 €
Dons versés par les personnes physiques	247 424,10 €
Dons versés par les personnes morales	28 580,78 €
Produits divers de gestion courante	93,00 €
Reprise de provisions sur créances	69 817,00 €
Total Produits d'exploitation	1 197 046,23 €

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	96
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	-96

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	0
Non cadres	24	0
TOTAL	28	0